

Paris Asso 19732 Dossier 2026_02644	SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DES 8e & 17e ARRONDISSEMENTS 2026 DAC 262	SIRET : 535 248 405 00016
--	--	---------------------------

1 - PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom : Société Historique et Archéologique des 8e & 17e arrondissements

Adresse : 3 rue de Lisbonne, 75008 Paris

Membres du bureau :

Présidente : Danièle PREVOST
Vice-Présidente : Marie-Claude LUCAS
Trésorier : Christian VALIN

Objet :

Cette association a pour but de faire connaître les sites, monuments et personnalités des huitième et dix-septième arrondissement et de veiller à la mise en valeur de leur patrimoine culturel. Ces missions sont en totalité assurées par des bénévoles et les dirigeants souhaitent revitaliser ses activités. Elle présente régulièrement un programme riche de conférences, organise des promenades et des excursions et édite de nombreux petits cahiers.

Date de dépôt des statuts : le 9 mai 1980 ; dernières modifications le 8 février 2016

L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville ? : OUI pluriannuelle d'objectifs

Nombre d'adhérents : 90

Chaque année, la Société Historique et Archéologique des 8e et 17e arrondissements s'attache à étudier et diffuser l'histoire des 8e et 17e arrondissements au travers de ses publications, de visites et de conférences.

En 2026, la Société poursuivra les activités suivantes :

- les conférences : dont au premier trimestre, « Colette en Wagneropolis » ; « Spontini » ; « Les Rothschild » ; « La famille de Massa et le château de Franconville » ; Gustave Doré
- les visites-conférences : exposition « Tisser, broder, sublimer. Les savoir-faire » de la Mode au Musée Galliera ; la gare Saint-Lazare ; « Les beaux décors de l'hôtel de Toulouse » actuelle Banque de France
- une excursion annuelle
- la recherche sur l'Histoire des arrondissements
- la publication de cahiers faisant le bilan des recherches ou relatant les conférences.

2 - PRÉSENTATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

Analyse de la situation financière de l'association :

	2024	2023
Total des Produits	338 9 €	005 9 €
dont subvention Ville de Paris	2 000 €	2 000 €
Total des Charges	157 11 €	982 10 €
Résultat	- 819 1 €	- 977 1 €

	2024	2023
Trésorerie	854 15 €	065 17 €
Trésorerie en jours	519	567

Analyse financière de la demande de subvention :

Coût de l'action à subventionner : 9 600 €

Montant de la subvention sollicitée : 2 000 €

Montant de la subvention proposée : 2 000 €

Compte d'emploi : provision patrimoine

Le budget prévisionnel global 2026 :

Cotisations	1 800 €
Abonnements aux Cahiers	1 500 €
Sorties	3 000 €
Repas annuel	1 300 €
Subvention Ville de Paris	2 000 €
Total des produits	9 600 €

Abonnements aux Cahiers	2 000 €
Sorties	3 200 €
Conférences	1 600 €
Repas annuel	1 500 €
Assurance, papeterie, divers	1 300 €
Total des charges	9 600 €

L'association sera appelée à revoir son budget prévisionnel en fonction de la subvention proposée.

3- MODALITÉS DE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

- convention : OUI pluriannuelle d'objectifs
- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention : l'association fournit son budget prévisionnel et son programme d'activités.
- modalités de versement : un seul versement.
- contrôle *a posteriori* : présentation des comptes et du bilan d'activités de l'exercice subventionné (2026).

4- SUBVENTIONS ANTÉRIEURES DE LA VILLE DE PARIS

2023 : 2 000 €

2024 : 2 000 €

2025 : 2 000 €